



Editorial

Été contrasté



Nous voici de retour, pour nombre d'entre nous, après une parenthèse estivale riche en rebondissements et en contrastes.

Du parcours de l'équipe de Suisse aux Championnats d'Europe de football à la moisson de médailles olympiques, les émotions furent nombreuses. Au quotidien, c'est de Covid-19 et de santé publique qu'il faut bien reparler. Pour celles et ceux qui ont profité de l'embellie sanitaire pour passer des vacances à l'étranger, la sérénité ne fut pas totalement au rendez-vous. Des règles sanitaires incertaines ou des situations en évolution dans les pays de destination ont pu provoquer quelques désagréments, voire même des déconvenues.

Chez nous également, nous avons pu vivre toutes sortes de situations. Certains événements, comme la fête nationale de la Commune, avaient été annulés par précaution. Des festivals ont pu être maintenus, avec des formules adaptées et des mesures plus ou moins strictes. C'est ainsi que le site d'Evo-logia, à Cernier, a vu se dérouler «Poésie en Arrosoir», une bouffée d'oxygène bienvenue.

Pour fréquenter les terrasses, cafés, bars, restaurants, cinémas, théâtres ou discothèques, nous avons dû étudier en détail des règles dignes d'un jeu de stratégie, télécharger diverses «apps» sur nos smartphones ou alors nous soumettre aux fameux tests PCR...

La rentrée ne marque pas encore le retour à l'insouciance d'avant. Même si le taux de vaccination continue à progresser, la prudence reste de mise. En effet, c'est au niveau mondial que la pandémie sera maîtrisée. Chacune et chacun d'entre nous doit commencer par y contribuer, tout en sachant que cela ne suffira pas. Il en va de même également pour chaque pays, qui doit compter sur les autres.

Cela semble être le lot des défis majeurs de ce début de XXI^e siècle, tant il est vrai qu'il en va de même pour la sauvegarde de notre climat: seules et seuls, nous n'y arriverons pas. Mais si nous refusons de faire notre part, personne ne la fera à notre place. L'humanité est embarquée sur une seule et même planète, autant que ce soit pour le meilleur.

Roby Tschopp, conseiller communal

Le rôle protecteur de la forêt

La définition des forêts protectrices est qu'elles peuvent protéger des dangers naturels et réduire les risques induits. Les forêts protectrices empêchent le déclenchement d'avalanches, stabilisent les pentes, freinent les chutes de pierres et régulent le régime des eaux. Dans de nombreuses régions, ces forêts créent les conditions permettant d'habiter, de travailler et de circuler en sécurité. A Val-de-Ruz, plusieurs villages en bénéficient directement: des Geneveys-sur-Coffrane au Pâquier, de Savagnier à Montmollin.

Pour qu'une forêt soit reconnue en tant que forêt protectrice, il faut qu'il existe un potentiel de danger (par exemple une paroi rocheuse instable), un potentiel de dégâts (une zone habitée ou une voie de communication) et une forêt qui puisse offrir un effet protecteur contre le danger naturel en question.

Les forêts offrent souvent une protection bien plus avantageuse, plus écologique et plus durable que des ouvrages de défense. Mais ces effets protecteurs ne sont ni automatiques, ni définitifs, car les forêts protectrices demandent des soins. Pour garantir la stabilité de ces forêts, la Confédération investit chaque année CHF 60 millions, auxquels s'ajoutent CHF 90 millions des cantons et des bénéficiaires tels que les communes ou les chemins de fer. Ces investissements évitent des milliards de francs de dégâts et sauvent de nombreuses vies humaines. La Commune bénéficie d'une subvention de CHF 1 million de 2020 à 2024 pour l'entretien des forêts protectrices.

Les forêts couvrent 30% du territoire suisse. Environ 49% répondent aux critères de définition des forêts protectrices, soit quelque 585'000 ha. Ce taux est de 15% pour le canton de Neuchâtel, 30% pour le Val-de-Ruz alors qu'il est de plus de 87% au Valais ou au Tessin. Les forêts protectrices bénéficient le plus aux routes et aux bâtiments.

Les effets protecteurs dépendent fortement de l'état des forêts. Les soins aux forêts coûtent dix fois moins que la construction d'ouvrages techniques pour le même effet protecteur. Les CHF 150 millions annuels consacrés aux mesures sylvicoles par la Confédération, les cantons et les bénéficiaires (par exemple les communes ou les CFF) sont bien investis. Malgré les arguments convaincants, des retards de soins sont constatés dans de nombreux cantons; cela a pu être évité à Neuchâtel.

Les autres rôles des forêts sont d'être productrices, sociales (loisirs) et écologiques (espace de vie végétal et animal).
Source: www.waldwissen.net.



Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population **tous les dimanches du 29 août au 31 octobre 2021** – excepté le dimanche 12 septembre 2021 – rue de l'Epervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée, **de 18h00 à 19h00** ou au 079 546 55 73.



Anniversaires et jubilés

Noces de diamant (60 ans)

- Schroer Evelyn et Heinz, aux Geneveys-sur-Coffrane.

90 ans

- Argiolas Lorenzo, à Fontaines;
- Bernasconi Gérald, à Cernier;
- Stübi Ginette, à Montmollin.

Bibliothèques

Les bibliothèques communales publiques de Val-de-Ruz vous accueillent dès le 16 août 2021 selon les horaires ci-dessous.

Site de Fontainemelon (rue de Bellevue 3, pavillon scolaire de l'école enfantine)

- section jeunesse: lundi et jeudi de 15h00 à 17h30, mercredi de 14h00 à 17h30;
- section adultes: lundi de 18h00 à 20h00, jeudi de 13h30 à 15h30.

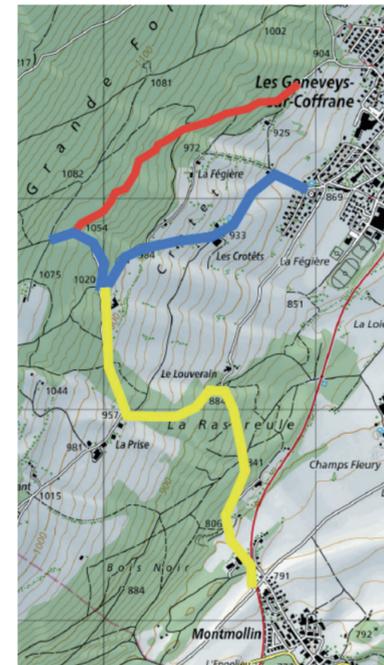
Site des Geneveys-sur-Coffrane (rue de la Rinche 10, collège)

- section jeunesse: jeudi de 15h15 à 17h00;
- section adultes: jeudi de 19h00 à 20h00.

Le catalogue des ouvrages pour la jeunesse est disponible en ligne sur le site internet communal, rubrique Administration/Infrastructures/Bibliothèques.

Fermeture à la circulation

Le chemin des Chômeurs aux Geneveys-sur-Coffrane présente des fissures importantes du revêtement. Malgré les réparations partielles effectuées chaque année, il devient de plus en plus fragile. Il fait partie du domaine forestier (et non du domaine public). L'accès pour Le Louverain, Le Linage ainsi que les alpages des Vuarins et de la Petite Motte pouvant se faire par les routes goudronnées des Crotêts depuis Les Geneveys-sur-Coffrane et de La Prise depuis Montmollin, le Conseil communal a pris la décision de restreindre dès à présent son accès en interdisant aux véhicules à moteur (hors services communaux et forestiers) et remercie les quelques usagers actuels de leur compréhension.



En rouge: Chemin des Chômeurs. En bleu et jaune: alternatives.

Assermentation

Le 7 juin 2021, MM. Jean-François Matthey, Vincent Menetrey et Julien Zmoos ont prêté serment devant le Conseil communal lors de la cérémonie d'assermentation de nouveaux agents communaux en matière de gestion des déchets.

L'assermentation légitime l'agent dans la réalisation de tâches spécifiques. Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l'importance des fonctions qu'il s'engage à accomplir dans le respect des règles de déontologie en rapport avec ses missions.

Boîte à idées

Les collaborateurs et les Autorités de la Commune attachent depuis toujours la plus haute importance à la qualité des prestations et des services, avec le souci constant de s'améliorer.

Le Conseil communal invite donc les concitoyens à signaler tous les problèmes qu'ils pourraient constater ou à lui adresser leurs propositions de modifications ou d'améliorations via:

- le formulaire en ligne sur le site internet communal, rubrique Administration/Communication/Démarche qualité;
- un questionnaire disponible aux guichets de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane;
- par courriel.

D'avance, merci de votre précieuse collaboration.

Trier, c'est valorisant

Une bonne valorisation des bouteilles en PET nécessite un très bon tri. Seules celles ayant contenu de la boisson sont concernées.

Avant de déposer une bouteille, il faut se poser trois questions:

- S'agit-il bien d'une bouteille?
- Y avait-il une boisson à l'intérieur?
- La bouteille est-elle en PET?

3x oui = bonne pour la collecte PET.

Même si le contenant porte le sigle PET, c'est l'indication sur l'étiquette qui fait foi. Ainsi, les flacons et emballages suivants ne doivent pas aller dans le PET:

- bouteilles plastiques autres que de boissons;
- bouteilles plastiques de vinaigre, huile, sauce à salade, etc.;
- flacons plastiques de lessive, détergent, etc.;
- flacons de shampoing, produits cosmétiques, etc.;
- barquettes de fruits;
- bouteilles de lait, crème, yaourt à boire;
- gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc.;
- toutes les barquettes plastiques, emballages plastiques, etc.;
- tous autres déchets.

Les emballages non-PET ou de mauvaise qualité perturbent la chaîne de revalorisation (qualité alimentaire non garantie) et en augmentent le coût.



Autopartage encore plus écologique

L'offre d'autopartage à Val-de-Ruz se fait toujours plus verte. La coopérative Mobility, qui propose deux véhicules partagés sur mandat de la Commune, a remplacé l'ancien break Diesel disponible aux Geneveys-sur-Coffrane par un modèle hybride.

Avec la voiture électrique stationnée à Cernier, les deux options proposées à la population répondent aux attentes actuelles en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 cantonnier (F/H) à 100%, pour le 1^{er} décembre 2021;
- 1 responsable d'exploitation et garde-bain des piscines (F/H) à 80-100%, pour le 1^{er} janvier 2022;
- 1 voyer-chef (F/H) à 100%, pour le 1^{er} janvier 2022.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.



A louer en 2022

Appartement métairie dite «la Savagnière» sur la parcelle 1048 du cadastre de Saint-Imier – Réf. 1799010.

Comprend six chambres, une cuisine, trois WC, une salle de bain et douche. En plus, surface de 20.28 ha et une écurie supplémentaire, soit deux écuries, une fosse à purin ainsi qu'une fumièrre, une grange et une porcherie.

Pâturage d'estivage et pré de 1'810.84 ares – Réf. 1765514.

Parcelle n° 1046 Savagnières Dessous du cadastre de Saint-Imier, pâturage boisé et forêt de 4'613.79 ares et parcelle n° 1048 Savagnières Dessous du cadastre de Saint-Imier, avec étable pour 106 génisses.

Pour les deux objets, disponibles dès le 1^{er} janvier 2022, le dossier complet est à envoyer à Gérance du patrimoine - Commune de Val-de-Ruz - Epervier 6 - 2053 Cernier d'ici au **31 août 2021**.

